



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Comité Technique d'Etablissement du 18 mai 2017

Représentants du personnel **Cfdt**: Claude Guillet, Patrick Fourmigué + CGT, FO, Unsa

Expert.e.s : demandé.e.s par **Cfdt**: Virginie Amant (CE) ; Jean-Pierre Jacques et Marc Guillaume (agents de la SEMR de Blois, au nom de l'intersyndicale CFDT-CGT-FO du Cerema NC).

Administration : Bernard Larrouturou, SG-DRH (Laure Matignier, Sylvie Moreau, Véronique Wormser), Service Dialogue Social (Elise Kamunhanda et Stéphanie Vidal).

Expert.e.s demandé.e.s par l'administration : Fanélie Vigne (DRH), Bruno Lhuissier (D4P), Patrick Berge (DSI).

Secrétaire-adjoint de séance : Unsa (tour de rôle des 4 syndicats).

Réponses du Directeur Général à notre déclaration liminaire **Cfdt**:

- **Déclinaison du projet stratégique / Dialogue social.**

Sur la déclinaison, il reconnaît que seulement 2 des 11 chantiers thématiques sont en ligne. Il dit entendre notre demande d'un point pour le prochain CTE sur la vision globale de la déclinaison du projet stratégique.

Il admet que la **CFDT** est légitime à lui reprocher son manque de concertation, vu que notre syndicat a été le seul à accepter sa proposition de réunion de concertation, début 2017 sur ce sujet. Suite au refus des 3 autres syndicats, il n'y a pas donné suite. Il renouvelle donc aujourd'hui sa proposition, mais considère que si, seule la CFDT accepte, il ne la tiendra pas non plus.

FO réaffirme directement son refus de participation. **CGT** et **Unsa** réservent leur réponse.

- **BRon/BRuxelles.** Le DG ne partage pas cette comparaison et a le sentiment qu'on dit moins souvent qu'avant que « *tout se décide à Bron* ».

Le DG attend les décrets d'attribution des ministères, pour savoir précisément lesquels seront en charge du développement durable, des transports et de l'urbanisme, conformément au décret de création du Cerema.

A priori : *Transition Ecologique et Solidaire* (Nicolas Hulot), *Transports* (Elizabeth Borne) et peut-être *Cohésion des Territoires* (Richard Ferrand).

1 – Télétravail (débat)

Présentation par Sylvie Moreau (SG-DRH).

Pour mémoire, au précédent CTE du 23 mars, la direction avait présenté le « *cadre d'action pour la mise en place du télétravail au Cerema* ». La **Cfdt** avait regretté le peu d'éléments concrets, l'absence de calendrier de mise en place... Les questions des représentants du personnel étaient restées sans réponse claire et concrète.



Comme les autres organisations syndicales, la **Cfdt** a renouvelé son attachement à la mise en place du télétravail au Cerema, pour permettre une meilleure conciliation de la vie professionnelle et personnelle.

Le projet de décision présenté aujourd'hui ne vise pas une expérimentation, mais la mise en œuvre d'un cadre durable pour le télétravail au Cerema. Ce projet reprend l'intégralité des possibilités de télétravail réglementairement possibles. Des limitations propres au Cerema ont fait l'objet des débats.

La SG-DRH indique que ce projet de décision est la première pièce de la mise en place du télétravail au Cerema et **sera complété par des documents pratiques** : formulaire de demande, note d'application de la décision, guide pour l'agent et son responsable hiérarchique...

Le texte présente quelques restrictions par rapport aux textes réglementaires, par exemple la possibilité pour chaque direction (directeurs de DTer/DTec et directeurs du Siège) de fixer un jour de la semaine inéligible (*jurisprudence* : « *le lundi à Sourdun* »).

En outre, chacune des directions établira la liste des locaux professionnels dans lesquels les agents peuvent exercer leurs activités en télétravail.

La **Cfdt** demande que chaque CT local soit consulté sur l'ensemble des adaptations liées à la mise en place du télétravail et à la modification de l'organisation du travail pour les agents concernés.

Plusieurs points ont été débattus :

- L'obligation d'avoir **6 mois d'ancienneté dans le poste**, même pour un agent qui viendrait de la même direction du Cerema. La **SG-DRH** le justifie par l'argument que le télétravail doit être étudié par rapport au nouveau collectif de travail de l'agent. Elle serait prête à étudier une dérogation pour des cas exceptionnels (contraintes familiales notamment).
- La nécessité de clarifier le travail sur un **site distant** du Cerema. Cette situation, n'est pas du télétravail, mais est déjà pratiquée par des agents du Cerema. La **SG-DRH** précise qu'une note sera réalisée sur ce point.
- Pour les agents à **temps partiel**, comment sera appliqué le seuil de 2 jours minimum de présence sur le lieu d'affectation. La **SG-DRH** répond que la note le précisera.
- Pour le télétravail à **domicile**, la **Cfdt** souhaite une clarification sur « *l'espace de travail adapté* ». La **SG-DRH** considère qu'il n'y a pas de norme, mais lors de l'entretien préalable avec l'agent, le responsable hiérarchique devra veiller à ce que les conditions de travail qui sont présentées par l'agent soient « non dégradées ».
- **Délai de prévenance de 2 mois** pour mettre fin au télétravail. La **Cfdt** considère qu'il n'a pas de raison d'être si la demande est formulée par l'agent. Cependant, il faut la maintenir dans le cas où la demande vient du responsable du local professionnel qui accueille l'agent.
- L'absence de référence, dans ce projet de décision, sur le **recours de l'agent en cas de refus**. La **SG-DRH** le rajoutera explicitement, de même que pour les critères de refus.
- Estimation du nombre de télétravailleurs. La **SG-DRH** n'a pas d'idée préconçue et attendra le retour de la 1^o campagne semestrielle (à l'automne 2017 ?).
- Restrictions liées aux **logiciels**. La **SG-DRH** n'a pas de volonté de restreindre le télétravail par ce biais. Elle précise qu'il appartient à chaque direction d'établir la liste des logiciels ou applications qui font l'objet de restriction d'utilisation à distance.
- Il conviendra de mieux préciser les notions de « **disponibilité** » de l'agent pendant les plages fixes et « **joignabilité** » pendant une période plus large.
- Aspect **budgétaire** liés à l'acquisition du matériel (ordinateur et téléphone portables notamment). La **Cfdt** insiste pour que le télétravail ne soit pas accordé en priorité aux agents déjà équipés. Pour la **SG-DRH**, le Cerema n'entre pas dans le télétravail avec une logique de diminution par le coût.
- **Hiérarchisation** des demandes. La **SG-DRH** répond que le processus passe par différentes étapes et différents acteurs (responsables hiérarchiques, directeur de DT ou d'une direction du Siège), avec une « analyse concertée » à l'échelle du Cerema.
- **Quid de la semaine de 4 et 4.5 j ?** La **SG-DRH** répond que ce sera traité, comme écrit dans le RITT, mais après le sujet télétravail.

La direction propose une **réunion de concertation informelle début juin**, avant la présentation de la décision pour avis (vote) lors du CTE du 11 juillet. Elle adressera prochainement des éléments écrits pour la préparer. Par ailleurs, le **CHSCT** d'Etablissement sera informé le 27 juin.

2 - Apprentissage (débat)

Présentation par Fanélie Vigne (DRH)

Rappel : en 2016, 12 apprentis (4 femmes et 8 hommes) ont été recrutés au Cerema (mais un a rompu son contrat). Etaient concernées : 6 DTer (pas NC et SO) et les DTec ITM et TV. Le Cerema prend en charge les coûts de formations (de 2 300 à 9 000 €) et la rémunération des apprentis. Coût annuel d'environ 150 k€ pris sur la masse salariale (soit l'équivalent de 2 ETP « moyens »). Trois contrats d'apprentissage arrivent à terme fin août. Il en restera donc 8 de cette première campagne. La formation des maîtres d'apprentissage et de quelques cotuteurs a eu lieu en sept 2016 sur 2 j.

L'administration en présente un bilan « globalement positif », tant au niveau des apprentis que des maîtres d'apprentissage et cotuteurs. La **Cfdt** souligne toutefois que certains estiment ne pas avoir été suffisamment dégagés d'une partie de leurs tâches, pour assurer l'encadrement des apprentis, et qu'il faudrait amplifier les liens avec les établissements d'enseignement.

Pour 2017, 14 offres ont été remontées par 7 DTer (toujours pas NC) et **1 DTec** (EMF). Fin 2017, le Cerema devrait donc en accueillir une vingtaine au total, pour un coût annuel d'environ 275 k€.

La **Cfdt** relève que le nombre d'apprentis pour les niveaux BTS-DUT a fortement baissé. Faut-il y voir un lien avec la forte réduction du nombre de catégorie B ?

La **Cfdt** rappelle avoir été le seul syndicat à voter **POUR** cette expérimentation en 2016. Elle est satisfaite de ce premier bilan encourageant et se déclare favorable à son extension mesurée en 2017.

CGT et **FO**, après avoir rappelé qu'ils « *ne sont pas opposés à l'apprentissage* », ne regrettent pas leur vote **CONTRE** en 2016. Ils considèrent que le recrutement des apprentis réduit l'embauche de fonctionnaires et déplorent que le Cerema ne soit pas en mesure de les recruter en fin de contrat.

La Direction informe d'une réflexion en cours au ministère sur les modalités de leur recrutement.

Unsa dit avoir voté **CONTRE** en 2016 pour des « raisons de forme », mais se déclare désormais **favorable** à la poursuite de ce dispositif.

3 – Instruction « déplacements » (débat)

Présenté par Véronique Wormser (SG adjointe).

Les organisations syndicales remontent une série de questions et suggestions de modifications, notamment pour éviter d'oublier des situations spécifiques.

La **Cfdt** demande au **DG** de proposer au Conseil d'Administration du Cerema de **limiter le territoire de la résidence administrative à la seule commune concernée**. Cela permettrait de nous affranchir de l'étrange notion qui stipule que « *constitue une seule et même commune, toutes les communes limitrophes desservies par les transports en commun* », ce qui interdit actuellement le remboursement des frais de repas, quand l'agent se trouve contraint de déjeuner dans une commune limitrophe de sa commune administrative ou de résidence.

La **Cfdt** demande également que l'avancée accordée, par cette instruction, aux agents en chantier (demi-taux sur la commune de résidence administrative), soit étendue à tous ceux qui, en réunion sur la journée, ne sont pas en mesure d'aller déjeuner sur leur lieu de travail ou à leur domicile.

Enfin, la **Cfdt** fait état des différences de pratiques entre les directions et demande que soit mis fin à certaines tracasseries administratives locales, notamment sur les justificatifs de frais.

Elle insiste pour que cette instruction « *déplacements* », modifiée en conséquence, soit renvoyée aux représentants syndicaux, pour leur permettre d'y apporter des amendements.

Le **DG** accepte de la représenter début juin, pour un dernier échange informel, puis de la mettre à l'ordre du jour du CTE du 11 juillet, avant diffusion officielle. Elle sera complétée par le référentiel des pièces justificatives, avec une réflexion sur la chaîne de traitement et le nombre de contrôles.

4 - Opérations de relocalisation (information)

Point balayé en quelques minutes par le **DG**, après avoir évoqué la *Note relative au dispositif d'accompagnement indemnitaire des opérations de restructuration de service*.

- **Nice** : décision prise pour délocaliser à Sophia. Expertise CHSCT MED : consultation en cours.
- **Metz** : le DG a repris contact avec le président de l'Université fraîchement réélu, pour avancer sur l'installation des agents de Metz sur le site universitaire du Saulcy.
- **Le Bourget** : le DG se rendra sur le site le 30 juin, pour rencontrer les agents en AG. Il espère avoir plus d'information sur le site de destination de délocalisation.
- **Bordeaux-St Médard** : les études sont finalisées. Vu les coûts associés aux deux scénarii, il est probable qu'aucun regroupement ne soit fait d'ici 2020.
- **EMF** : après le dernier CTE, le DG a eu un échange avec le directeur EMF pour améliorer l'accompagnement et l'information des agents, notamment de Bonneuil, Aix et Nantes. Le Cerema a conclu une convention avec le CMVRH pour un accompagnement personnalisé des agents.

Le Siège travaille à l'écriture d'une note sur le processus de repositionnement des agents.

La **Cfdt** informe qu'en CAP des TS, la DRH du ministère a une vision particulière du traitement **prioritaire** des agents victimes d'une **suppression de poste**. Pour elle, la priorité se limite au bassin d'emploi proche, d'où les désillusions de certains agents.

La **Cfdt** rappelle que la DTer IdF doit penser à intégrer, dans le projet immobilier lié à la délocalisation des agents du Bourget, l'accueil des agents de Bonneuil qui n'auraient pas trouvé de poste d'ici la fermeture programmée pour octobre 2018. Le **DG** répond que les 2 directeurs y travaillent.

5 - Evolution des infrastructures informatiques & politique bureautique (information)

Présenté par Patrick Berge (DSI).

Le nouveau système informatique **Active Directory** offre des fonctionnalités d'annuaire, d'authentification et de gestion de parc informatique. Il permet de passer de 11 systèmes différents à un seul. Il est maintenant déployé dans les 11 DT et il convient de l'administrer à l'échelle du Cerema.

Bureautique. L'enquête de 2015 a permis de conclure qu'il faut **conserver Libre Office, tout en s'ouvrant à MS Office** pour les agents qui en font la demande (procédure qui reste à écrire). Une note spécifiera les utilisations de l'une ou l'autre des deux suites. Les licences MS-Office seront

acquises sans maintenance et seront renouvelées tous les 6 ans. En termes de taux d'équipement MS Office, le besoin d'équipement est estimé à 50 % des postes de travail, alors que le taux actuel est d'environ 30 % (coût estimé à 70 k€/an).

La **Cfdt** pose la question **ArcGis** vs. **QGis**. Le **DSI** répond que chaque DT fait ses choix, mais dans le cadre d'un contrat d'achat centralisé.

Le **DSI** rappelle que le Cerema est actuellement connecté au RIE (Réseau Interministériel de l'Etat) et notre accès à Internet est limité de ce fait. Le projet du Cerema est de disposer de son propre système, tout en gardant une passerelle avec le RIE pour les visios, Mélanie, Alfresco...

7 - Arrêt des activités de la Station d'essais de matériels routiers (SEMR) (VOTE)

Le **DG** rappelle la procédure suivie, puis indique que les éléments nouveaux, portés à sa connaissance par les agents de la SEMR, n'ont pas fait changer sa décision d'arrêt des activités au 31 décembre 2017. Il précise que ce n'est pas un calcul économique qui la justifie, mais l'arrêt du soutien de l'activité par la DGITM. La stratégie choisie est donc de se réorienter vers un domaine en développement plutôt que de persévérer.

Nous avons dénoncé l'absence de projet pour les agents concernés et l'écart entre, le discours clair du DG en CTE (même si nous n'avons pas la même analyse) et les arguments « locaux » en CTSS, uniquement comptables et appuyés sur des chiffres manifestement faux.

Le **DG** s'est engagé, devant le CTE et les deux agents de la SEMR présents, à prendre une décision de report de la fin des activités SEMR si, en octobre, il n'y avait toujours pas de projet sérieux pour les agents.

La **SG-DRH** a présenté le dispositif d'accompagnement de la restructuration. A la demande des représentants du personnel, la rédaction sera modifiée pour en garantir la bonne application. La Direction s'est également engagée à accompagner individuellement les agents qui opteraient pour une mobilité. Un écrit explicatif serait fourni par le Cerema, justifiant de la réalité de la restructuration et motivant la candidature de l'agent en fonction d'éléments, comme le niveau d'expertise dans un domaine donné.

Le 1° **VOTE** sur la décision d'arrêt des activités de la SEMR au 31 décembre 2017 a recueilli un vote **unanime CONTRE**. Le **DG** reconvoquera donc le CTE sur ce point (*le 2 juin, de 14 à 15h, en visio*).

Le 2° **VOTE** sur l'arrêté fixant les mesures d'accompagnement de la restructuration a recueilli une **abstention unanime**. Cet arrêté est indispensable, mais il est la conséquence de la fermeture que nous avons rejetée au 1° vote.

8 - Déclinaison du projet stratégique et Projets de service (information)

Traité en quelques minutes par le DG, vu le dépassement de l'horaire.

Le **DG** reconnaît les écarts d'avancement entre les DT, comme évoqué dans la déclaration liminaire de la **Cfdt**. Il précise que cette situation devra être gardée à l'esprit lors des travaux à venir. Il indique que les résultats pour 4 thèmes nouveaux seront mis en ligne la semaine prochaine. Il termine par quelques mots sur la polarisation et l'ancrage territorial.

9 – Communication (information)

En réponse à des demandes récurrentes, notamment de la **Cfdt**, le **DG** annonce qu'une évaluation du dispositif de communication est en cours et sera présentée à un prochain CTE.

La **Cfdt** espère que cela permettra de clarifier enfin la situation bancaire de la bonne vingtaine d'agents des services COM des 11 DT, toujours rattachés à la DCDC du Siège, alors que cette disposition devait être temporaire.

Prochain CTE : 11 juillet 2017

Vos représentants au Comité Technique d'Etablissement

Claude GUILLET	TSDD	DTer NC
Stéphane POULNOIS	TSDD	DTer EST
Sylvie DEYRIS	SACDD	DTer CE
Patrick FOURMIGUE	ITPE	DTer MED

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS